



Divorce, entreprise, prestation compensatoire

Par **pascal roland**, le **02/02/2017** à **19:14**

Bonjour,
marié sous le régime de la communauté, actuellement en procédure de divorce, je vais devoir payer une prestation compensatoire à mon ex épouse pour la sarl à mon nom, que j'ai créé lorsque nous étions marié. Si je vend mon entreprise pour quelques euros, devrais je payer cette compensation?
Je vous remercie,
Très cordialement